

FABIEN ROUSSEL

La France des Jours heureux sera sportive

La pratique du sport participe à l'épanouissement et à l'émancipation de toutes et tous.

Pour cela,

Fabien Roussel propose de consacrer l'accès au sport comme un droit essentiel.

Le sport accompagne quotidiennement des millions de personnes. Notre pays compte 16 millions de licenciés, dont 6,6 millions d'enfants. 34 millions de personnes déclarent pratiquer un sport au moins une fois par semaine. Malgré ces chiffres et l'engagement des 3,5 millions de bénévoles qui font vivre les clubs, de fortes inégalités grèvent encore l'accès de tous au sport.

Qu'elles soient liées au genre, au handicap, à la situation sociale ou géographique, elles excluent trop de personnes de la pratique.

AINSI, LA CONSTITUTION D'UN SERVICE PUBLIC DU SPORT EN FAVEUR D'UNE CULTURE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS SERA L'UNE DES PRIORITÉS DE LA FRANCE DES JOURS HEUREUX.

Un service public en faveur du développement du sport pour toutes et tous

Un plan d'urgence et une nouvelle loi pour faire du sport un droit essentiel :

Le budget de l'État consacré au sport, moins de 1 milliard d'euros, est largement sous-dimensionné par rapport aux besoins. Par une loi de programmation budgétaire, nous le porterons progressivement à 3 milliards d'euros, soit 1 % du budget.

Nous réduirons les inégalités encore trop importantes : une femme a 20 % de chances en moins de pratiquer une activité sportive qu'un homme. De plus, seuls 5,5 % des personnes en situation de handicap pratiquaient un sport en club. Les inégalités sont aussi sociales. En 2020, 47 % des ouvriers ne faisaient pas de sport, contre seulement 13 % des cadres.

Prise en charge jusqu'à 50 % du coût de l'adhésion à un club, en fonction de critères sociaux :

Le coût de l'adhésion peut constituer un frein à la pratique pour les familles. L'État doit aider au travers de critères celles et ceux qui ne peuvent payer leur adhésion.

Lancement d'un plan de construction d'équipements sportifs de proximité :

Les collectivités territoriales doivent être soutenues afin de construire et rénover les équipements sportifs. Ce plan permettra notamment de construire 1000 piscines et 1000 complexes sportifs afin de lutter contre les freins au développement des pratiques dus à la saturation des créneaux au sein des installations sportives. La priorité sera donnée aux quartiers populaires, aux Outre-mer, au développement des pratiques féminines, aux scolaires, aux personnes en situation de handicap et au sport santé.

Création d'un ministère des sports de plein exercice aux missions renforcées

Aujourd'hui sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, le ministère des sports a perdu ses principales missions depuis la création de l'Agence nationale du sport. Sans poids politique, ni budgétaire, il ne peut porter de politiques publiques fortes comme par le passé.

Réunir des assises du sport pour une meilleure gouvernance :

Ces assises réunissant l'ensemble des acteurs du monde sportif auront comme objectif d'améliorer l'articulation des compétences et des financements entre le ministère des Sports, l'Agence nationale du sport, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les entreprises.



Renforcer L'EPS, le sport scolaire et le sport universitaire

Garantir 3 à 5 heures d'EPS par semaine tout au long de la scolarité et favoriser l'émergence des classes sportives

Nous recruterons de 1500 professeurs d'EPS par an et remettons les épreuves d'EPS qui ont été supprimées aux examens. Nous augmenterons les classes découvertes à dimension sportive et les classes aménagées pour les sections d'excellence sportive de permettre la conciliation entre les études et les pratiques sportives.

Créer une association sportive dans chaque école, tout en améliorant la formation des professeurs des écoles à l'EPS.

Le sport scolaire, pratiqué les mercredis après-midi, permet de découvrir de nombreux sports, de participer à des compétitions, de s'ouvrir à de nouvelles pratiques. C'est bien souvent une passerelle pour l'inscription en club, il doit donc être favorisé. Nous renforcerons l'accompagnement en direction de l'USEP pour l'enseignement du premier degré et de l'UNSS pour l'enseignement du second degré.

Banaliser une demie journée pour la pratique sportive des étudiants

Les étudiants pratiquent trop peu et l'enseignement supérieur français est en retard en la matière. Les établissements du supérieur, en s'appuyant sur les SUAPS, doivent pouvoir permettre à tous les jeunes d'accéder à une activité sportive dans le cadre de leurs études.

Pour un sport populaire et porteur de valeurs

Renforcer l'accompagnement des athlètes de haut niveau et instaurer une meilleure mutualisation des moyens

- ✦ **Prise en charge par l'État** ou par les fédérations conventionnées **des frais inhérents à la pratique pour les sportifs de haut niveau** listés (frais de structure de type INSEP ou Pôle France, actuellement pour partie à charge des familles qui effectuent des crédits) afin de permettre l'égalité des chances.
- ✦ **Favoriser les contrats d'insertion professionnelle** afin d'accompagner les SHN sur leur insertion professionnelle d'après carrière en portant à zéro les charges inhérentes pour les employeurs avec un salaire de 1500 euros net par mois pour les sportifs concernés.

Porter au niveau international la création d'une Agence mondiale d'attribution des grands événements sportifs

L'attribution de grands événements sportifs

(Coupe du Monde de Football, Jeux Olympiques, etc.) à certains pays apparaît en contradiction avec les valeurs promues par l'olympisme. A l'instar de l'Agence mondiale antidopage, nous proposons la création d'une Agence internationale composée du mouvement sportif et des États en charge d'attribuer les grands événements sportifs **selon des critères éthiques, sociaux et écologiques.**

Construire un modèle français du supporterisme

Le sport sans supporters n'est que spectacle sportif sans âme. Les associations de supporters doivent être mieux associées à la vie des clubs. Nous proposerons également la **création de maisons des supporters, consacrant leur rôle social.**

Favoriser la diffusion en clair des compétitions

Regarder du sport à la télévision est devenu inabordable, la plupart des compétitions étant diffusées sur des chaînes payantes. Nous élargirons le décret du 22 décembre 2004 **obligeant la diffusion en clair de certaines compétitions.** Nous favoriserons en particulier le sport féminin et les sports peu exposés. Nous déplaçonnerons les trois taxes affectées au financement du sport : taxe « Buffet » sur les droits télé, taxe sur les paris sportifs, taxe sur les jeux de la FDJ.